

Séance du Conseil Général du mardi 2 novembre 2010

Présidence : Philippe Rossier

Ordre du jour No 2010/3

1. Appel et assermentation des nouveaux candidats au Conseil Général
2. Procès-verbal de la dernière séance du 28 juin 2010
3. Préavis municipal No 2010/07 – Arrêté d'imposition 2011
4. Préavis municipal No 2010/08 – Equipement EU/EC des parcelles situées sur la route des Tavernes
5. Préavis municipal No 2010/09 – Isolation périphérique de la villa communale
6. Propositions individuelles et divers.

M. Philippe Rossier, Président du Conseil Général, ouvre cette séance à 20h.15. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillères, à la Municipalité et à M. le Syndic Gérald Wist, à Mme la Boursière Jocelyne Chollet, et à Mme Raymonde Schick secrétaire communale, tout en remerciant chacun de sa présence.

1. Appel Le président fait tout de suite procéder à l'appel. 15 membres sont présents sur les 30 que totalise le Conseil Général. Le quorum est atteint et **la séance est ainsi déclarée ouverte.**

2. Procès-verbal de la dernière séance du 28 juin 2010

Celui-ci ne suscitait aucune remarque ou question, il est **approuvé à l'unanimité.**

3. Préavis municipal No 2010/07 – Arrêté d'imposition 2011

D'emblée, la parole est donnée à Mme Rose-Marie Moullet, présidente de la commission de gestion et des finances, pour la lecture du rapport établi par cette commission après avoir reçu les explications nécessaires de M. le Syndic et Mme la Boursière. Les résultats définitifs des comptes 2010 devraient être meilleurs que prévu au budget, en raison de la péréquation cantonale favorable en faveur de la commune. Aussi, la commission recommande d'accepter le préavis municipal.

La parole est donnée à M. le Syndic pour des compléments d'explications. Les résultats de 2009 et ceux prévus pour 2010, ainsi que l'avancement du budget 2011 incitent à conserver le taux d'imposition. Avec la nouvelle péréquation intercommunale qui entre en vigueur en 2011, le canton reprend à sa charge plusieurs postes de la facture sociale représentant 6 points d'impôt. Ceux-ci seront soustraits du taux communal pour s'ajouter au taux cantonal, qui passe ainsi à 157.5 %, ce qui ne changera rien pour le contribuable. Notre taux

passera ainsi de 78 à 72 afin que la charge reste équivalente. En cas de fusion, le taux prévu de 73 passera à 67.

Répondant encore à quelques questions de conseillers, il précise qu'il s'agit de points d'imposition, basés sur l'impôt cantonal de base qui, lui est à 100 %.

Le président fait passer au vote pour cet objet :

- **Vu le préavis municipal du 30 septembre 2010, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, l'assemblée accepte par 14 oui et 1 abstention, l'arrêté d'imposition 2011 comme suit :**
- Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 72 % de l'impôt cantonal de base
- Impôt sur le bénéfice net et d'impôt sur le capital des personnes morales à 72 % de l'impôt cantonal de base
- Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 72 % de l'impôt cantonal de base
- Impôt dû par les étrangers à 72 % de l'impôt cantonal de base.

Le président remercie tous les intervenants pour leur travail, et en particulier Mme la Boursière et M. le Syndic.

4. Préavis municipal No 2010/08 – Equipement EU/EC des parcelles situées sur la route des Tavernes

Le Syndic, plan à l'appui, donne un rappel explicatif. Suite à la demande du propriétaire de la ferme située sur la route des Tavernes en matière de raccordement à l'épuration, la Municipalité a étudié deux variantes. La solution présentée, avec un coût légèrement plus élevé, peut desservir une plus grande partie des zones constructibles et intermédiaires de ce secteur. Il s'agit-là d'un investissement pour l'avenir avec un risque limité.

La commission formée pour l'étude de ce préavis est formée de M. Jean-Paul Gilliard, Mme Rose-Marie Rossier, ainsi que de M. Jean-Claude Grandchamp à qui la parole est donnée pour la lecture de leur rapport. La commission considère que ces travaux sont une suite logique et incontournable au plan de raccordement de notre commune et propose d'accepter le préavis.

Toutefois, suite à la remarque de M. Olivier Duffey, celui-ci est modifié comme suit : « La variante *Nord* se révèle *moins* onéreuse d'env. 20'000. ... »

M. Massard, délégué municipal pour ce dossier, en réponse à quelques conseillers quant au tracé, signale qu'un certain dénivelé est nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Par 14 Oui et 1 Non, l'assemblée décide

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 140'000.00 pour la réalisation des travaux**
- 2. de le financer par la bourse communale**
- 3. d'amortir cet investissement par un amortissement annuel de fr. 5'000.—à partir de 2011.**

5. Préavis municipal No 2010/09 –

Isolation périphérique de la villa communale

M. le Syndic Gérald Wist rappelle que des problèmes d'humidité liés à une mauvaise isolation et les frais de chauffage de 4 à 5 fois supérieurs aux normes actuelles ont nécessité cette étude. Une isolation complète sera financée par les futures économies de chauffage et le projet devrait bénéficier d'une subvention fédérale.

La commission, formée de M. Xavier Gerber, Alain Christinat, ainsi que M. Patrice Willemin, recommande d'accepter le préavis, tout en considérant les points suivants :

Isoler le bâtiment tout en conservant les anciennes fenêtres pourrait entraîner des problèmes de condensation autour des fenêtres. La commission a prié M. le Syndic de demander un devis pour des fenêtres correspondant aux standards actuels. Par ailleurs, elle a également demandé une augmentation de l'épaisseur de l'isolation qui pourrait diminuer sensiblement la consommation de gaz sans pour autant augmenter beaucoup le coût des travaux. Les devis n'étant pas disponibles à ce jour, ces deux points devront être débattus lors d'un prochain Conseil.

M. Willemin s'interroge sur le fait que la Municipalité n'ait pas demandé une offre à des entreprises de notre commune pour ces travaux, en l'occurrence Mario Milani Peinture, par ailleurs membre du conseil général. M. le Syndic explique que la commune s'est adressée à des entreprises spécialisées en matière d'isolation et ignorait que ce domaine entre dans les services offerts par une entreprise de peinture. M. Milani, prenant à son tour la parole, confirme qu'il n'a reçu aucune demande d'offre et que la Commune, dans le doute, aurait au moins pu lui poser la question. Il reste donc dans l'attente de la demande d'offre en question.

M. Wist, en réponse à la question de M. Grandchamp, précise que l'entier des dettes sur la villa communale a été amorti.

M. le président fait passer au vote et, **par 14 oui et 1 non, l'assemblée accepte :**

- 1. d'accorder à la municipalité un crédit de fr. 110'000.00 pour la réalisation des travaux**
- 2. de les financer par la bourse communale**
- 3. d'amortir cet investissement par un amortissement annuel de fr. 3'500.00 à partir de 2011.**

6. Propositions individuelles et divers.

M. Rossier rappelle l'ouverture du bureau de vote pour le prochain vote historique du 28 novembre : Attention à l'horaire, exigé pour toutes les communes concernées, soit de 10h à 11h.

La parole est ensuite donnée à M. Wist, pour un tour d'horizon des principaux dossiers en cours :

Fusion : J-26 ! A l'issue d'une rencontre entre le comité de pilotage et le personnel des 10 communes, aucune nouvelle question n'est apparue.

Une séance publique le 1^{er} novembre au château d'Oron, en la présence du conseiller d'Etat M. Philippe Leuba, a fait salle comble.

Une autre séance d'information aura lieu, selon le tous-ménage distribué, le mercredi 10 novembre à l'abri PC, pour les habitants de Châtillens.

Le 28 novembre, les résultats seront mis à jour en direct sur le site www.questionfusion.ch ou par www.chatillens.ch. L'apéritif sera offert à la cafeteria du centre sportif d'Oron-la-Ville.

Constructions :

- Une villa est en cours de finition à la route de Lausanne.
- Une surface commerciale est en cours d'enquête.
- La promesse de vente de la parcelle 26 aura lieu tout prochainement et un nouveau plan d'implantation a été soumis, comprenant des avantages tels qu'une ouverture de tous les appartements sur le sud.
- La réouverture de la route d'Auboranges est prévue pour le 19 novembre.
- Le banc, offert par les Retraites populaires, sera placé en bordure du chemin des Ecoliers.
- Le Bancomat a été installé ce jour à la Route de Lausanne 5.
- Une nouvelle cabane sera installée dans la cour du collège, en remplacement de l'ancienne, usée par le temps.
- Les travaux d'épuration aux Molliettes sont en cours. L'éclairage public de ce secteur sera remplacé par la même occasion et la Compagnie du Gaz profitera de la fouille pour relier les maisons des Carroz et des Vernes.
- La réfection des routes est terminée, les tas de gravier et machines en attente seront évacués prochainement.
- La Municipalité est toujours dans l'attente de nouvelles de Swisscom quant au VDSL.

Pour les Agendas :

- La mise de bois aura lieu cette année le 11 décembre (le samedi 4 décembre ayant été retenu pour le repas du Téléthon auquel sont conviés les participants à l'étude de fusion)
- La distribution des sapins et le Noël des enfants le samedi 18 décembre.
- Prochain conseil général : le lundi 6 décembre avec au menu le budget et repas au Pad-Thai !

M. le Syndic est à disposition pour toute question concernant la fusion. La municipalité compte sur chacun, pour convaincre les indécis et inciter à voter les convaincus. Puis il invite chacun et chacune à partager le verre de l'amitié, et il est 21h.30 lorsque le président M. Rossier clôt la séance, tout en remerciant tous les participants, la parole n'étant plus demandée.

Le président :

Philippe Rossier

La secrétaire :

Cornélia Ducros

Approuvé le 3 novembre 2010